

Direction des ressources humaines
Service prévention, hygiène et sécurité au travail

N/Réf. : Affaire suivie par : Brigitte ANDRE
Réf : CHSCT du 17 février 2021

**Procès-verbal du
Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions
de Travail exceptionnel du mercredi 17 février 2021**

Etaient présents

Pour les élus :

Madame Sylvie DURAND, présidente du CHSCT

Pour les représentants de l'administration :

Monsieur Pierre LEFEBVRE
Monsieur Jacky GODARD
Monsieur Yannick DAVID
Monsieur Christophe GHEERAERT
Madame Cécile DALAIS
Monsieur Régis ROUSSEL
Monsieur Gilbert OLIER
Madame Christine PONSOT
Monsieur Gilles RENOIR

Pour les représentants du personnel :

Madame Lydia RICHARD
Monsieur Laurent VINCENT
Monsieur Benoit JAMONNEAU
Madame Isabelle LUCAS
Madame Nadia RIVALIN
Monsieur Davy BIRÉ

Membres de droit :

Pour le service santé au travail :

Madame Sophie DRUKKER – Responsable du service

Pour le service prévention, hygiène et sécurité au travail :

Madame Angélique DEGHILAGE – Responsable du service

Madame Anne-Laure BLANCHET – Conseillère en prévention
Monsieur Nicolas LENGLET – Formateur interne référent
Madame Odile GUERINEAU – Assistante administrative

Membres invités :

Monsieur Gilles BEASSE, directeur transports et déplacements durables et assistant de prévention

Etai^{ent} excusés

Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Bernard QUENAULT, Madame Sophie MONTALETANG, Monsieur Manuel GUIBERT, Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Patrick DURAND, Monsieur Patrice TOUVRON, Monsieur Christian BOISSEAU, Madame Saliha REGNAULT, Madame Michelle KERVELLA, Madame Emilie DARDIRI, Monsieur Alberto DE LA IGLESIA, Monsieur Vincent DAVY, Madame Estelle OCCHIUCCI, Monsieur Davy BIRE et Madame Patricia BULTEAU.

Secrétaire de séance :

Madame Isabelle LUCAS.



Madame Sylvie DURAND, ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Madame Isabelle LUCAS, demande que le prochain CHSCT soit organisé en présentiel pour faciliter les échanges.

Monsieur Christophe GHEERAERT, répond qu'au vu de l'évolution de la crise sanitaire et des recommandations concernant l'organisation de réunions, les membres du CHSCT ne peuvent être réunis aujourd'hui en présentiel. Cette question sera étudiée de nouveau lors de l'organisation du prochain CHSCT.

POINT N° 1 : Approbation des comptes rendus des CHSCT du 10 septembre 2020 et du 05 novembre 2020

Madame Sylvie DURAND, demande si les membres ont des observations concernant les procès-verbaux des 2 CHSCT tenus les 10 septembre et 5 novembre 2020.

MISE AU VOTE : procès-verbaux adoptés à l'unanimité.

POINT N°2 : Point étape sur la gestion de la crise COVID-19

Dossier présenté par Monsieur Gilles RENOIR, directeur des ressources humaines

Madame Isabelle LUCAS, demande le nombre de personnes non équipées à ce jour d'un ordinateur portable remis par la collectivité.

Monsieur Gilles RENOIR, répond qu'un recensement est en cours auprès des encadrants. La DSIDN a acheté un grand nombre d'équipements qui ont été déployés dans les services. Cependant, tous les agents télétravailleurs ne sont pas encore équipés d'un ordinateur portable professionnel. La priorité est donnée aux agents télétravaillant plusieurs jours par semaine. En plus de l'équipement, la DSIDN est fortement sollicitée dans ce projet pour paramétrer les ordinateurs, installer les logiciels nécessaires, créer des comptes Citrix, etc. Ce déploiement va demander encore du temps.

Monsieur Régis ROUSSEL, ajoute qu'un point sécurité informatique est régulièrement réalisé avec cette direction. La collectivité doit s'assurer que les règles collectives dans ce domaine sont bien communiquées et respectées par les agents. A ce titre, l'achat de nouveaux ordinateurs doit également permettre aux agents de cesser d'utiliser leur propre ordinateur personnel.

Madame Isabelle LUCAS, demande quel est le délai défini par la collectivité pour équiper l'ensemble des agents.

Monsieur Régis ROUSSEL, répond qu'aucun délai précis n'a été défini. Des demandes sont recensées de façon continue et souvent non prévue. Le besoin réel des agents est amené à évoluer en permanence.

Madame Isabelle LUCAS, demande si les agents télétravailleurs et qui souhaitent maintenir ce statut après la crise Covid, pourront garder un ordinateur fixe à leur bureau et un ordinateur portable à leur domicile. Les premiers agents, avant la crise sanitaire, inscrits dans ce processus s'étaient vus retirer leur ordinateur fixe pour ne se voir attribuer qu'un ordinateur portable à transporter alors systématiquement. Les craintes des agents sont le risque de douleurs liées au port de charges, le fait de devoir travailler sur un écran plus petit que leur écran fixe, etc.

Monsieur Christophe GHEERAERT, répond que la collectivité, en accord avec les partenaires sociaux, proposera une méthodologie quant à la continuité de déploiement du télétravail au sein de la collectivité. Elle veillera notamment à favoriser une gestion facilitée du dispositif.

Madame Isabelle LUCAS, demande si lors de ce travail méthodologique, les membres pourront préconiser l'achat de matériels spécifiques, type rehausseur d'écran ou fauteuils de bureau, pour permettre aux agents télétravailleurs une meilleure posture à domicile et ainsi réduire le risque de survenue de troubles musculosquelettiques.

Monsieur Christophe GHEERAERT, répond qu'un échange sur les besoins nécessaires sera mené mais qu'il semble difficilement envisageable pour la collectivité d'équiper chaque agent d'un fauteuil. Les demandes doivent être acceptables pour la collectivité au vu de ses moyens.

Monsieur Gilles RENOIR, ajoute qu'une communication est en préparation pour sensibiliser les agents aux bonnes postures et aux règles à respecter en télétravail. Les agents doivent favoriser un espace de travail adapté.

Monsieur Christophe GHEERAERT, ajoute également que l'objectif de la collectivité n'est pas d'être discriminante mais de ne pas non plus mettre les agents en difficulté. Si ces derniers ne disposent pas de moyens matériels suffisants sur le long terme, comme un espace de travail adapté, alors leur demande de télétravail pourra être réévaluée avec leur encadrant. Un travail est à mener pour mesurer les avantages et les inconvénients de cette organisation en intégrant des critères d'évaluation concernant la santé physique et mentale.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, répond que du matériel peu onéreux peut être mis à la disposition des agents pour améliorer considérablement leur installation. Il ne faut pas que l'espace de travail devienne un critère discriminant.

Madame Angélique DEGHILAGE, rappelle que le service prévention, hygiène et sécurité au travail est en train de rédiger une fiche prévention dans laquelle les règles d'installation et d'aménagement de l'espace de travail à domicile seront détaillées. Cette première fiche sera disponible prochainement. Une deuxième fiche prévention est également en préparation, mais destinée aux encadrants. Celle-ci se concentrera davantage sur les principes d'organisation et de management à mettre en place pour faciliter le travail du service.

En complément, ces 2 fiches sont disponibles sur l'intranet et ont été présentées en réunion d'encadrement le 23 mars 2021.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande qu'apparaisse, sur le document de communication rappelant l'organisation de la collectivité durant la crise sanitaire, la capacité des 4 salles de réunion listées à privilégier.

Madame Sylvie DURAND, indique que cette demande sera prise en compte.

Pour information, cette communication a été mise en ligne en première page de l'intranet le 22 février 2021. La phrase suivante a été ajoutée dans ce document : « *Les réunions en présentiel qui ne peuvent être réalisées en visioconférence doivent réunir maximum 6 personnes* ». Cela est valable pour l'ensemble des salles.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande pourquoi sur la fiche, nommée protocole de désinfection dans les groupes scolaires, n'apparaît pas l'obligation de mettre un masque de protection. Les agents ont pourtant fait remonter une odeur désagréable lors de son utilisation.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que cette recommandation émane de la Fiche de Données Sécurité du produit rédigée par le fabricant. Une odeur désagréable ne veut pas dire toxicité du produit. Un masque ne va pas protéger d'une odeur mais il doit être préconisé s'il y a risque d'irritation ou de lésions des voies respiratoires.

Madame Lydia RICHARD, répond qu'à la lecture de la fiche technique, le port d'un masque est recommandé tout comme les lunettes de protection.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que si le produit est utilisé en respectant les règles préconisées par le fabricant, le port du masque n'est pas obligatoire comme indiqué sur la Fiche de Données Sécurité.

Après échange avec le fournisseur du produit, il confirme les recommandations précisées sur le protocole interne. Le produit doit être pulvérisé par petites pressions de quelques secondes et l'agent doit immédiatement sortir de la pièce. Dans des conditions normales d'utilisation, l'agent ne doit donc pas inhaler de solution. Après 15 minutes, l'agent peut de nouveau entrer dans la pièce pour ouvrir les fenêtres et veiller à une bonne aération. Le fournisseur a également ajouté que le port d'une combinaison jetable au-dessus des vêtements est inutile car les vêtements des agents ne sont pas censés être en contact du produit. Un changement de tenue avec lavage des vêtements utilisés est suffisant. Le service prévention, hygiène et sécurité au travail, maintient donc le protocole initial.

Madame Lydia RICHARD, demande quel service est chargé de réaliser cette désinfection. Si ce sont les agents d'entretien, ont-ils été formés à cette tâche ?

Madame Angélique DEGHILAGE, précise que les agents en charge de cette désinfection sont les agents d'entretien de chaque groupe scolaire. Les responsables de secteur ont distribué les équipements et le produit sur chaque groupe scolaire en sensibilisant les agents à leur utilisation.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande à quel moment cette procédure est mise en place : lors de la déclaration d'un cas positif ou d'un cas contact ? Une évacuation des locaux est-elle nécessaire ?

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que la désinfection des espaces sera réalisée en dehors des temps scolaires seulement quand un cas positif sera avéré. Grâce à la mise en place de cette procédure, la direction éducation va pouvoir être plus réactive face à ses situations.

Monsieur Gilles RENOIR, précise que la nécessité de désinfection sera à analyser en fonction de la situation. Des cas positifs ont pu être remontés plusieurs jours après la déclaration de la maladie ou encore après un week-end, ce qui ne nécessite donc plus de désinfection de l'espace.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande que soit indiquée sur les documents d'informations relatifs à la COVID, la date de leur validation par le CHSCT.

Monsieur Gilles RENOIR, répond favorablement à cette demande.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande des informations complémentaires sur la note concernant le port du masque obligatoire. Il y est indiqué que seuls les masques chirurgicaux sont autorisés par la collectivité. Pourtant, la réglementation permet également le port de masques tissu grand public de catégorie 1. Pourquoi cette décision ? De plus, des masques tissus ont été distribués aux agents d'accueil devant être portés par-dessous les masques chirurgicaux (ces masques ne disposant pas de filtres). Cette action est contradictoire avec la note présentée ce jour.

Monsieur Gilles RENOIR, répond qu'un masque est considéré réglementairement comme un équipement de protection individuel. C'est donc à la collectivité de protéger les agents en leur distribuant des équipements de protection adaptés au danger et en nombre suffisant. La collectivité, par l'intermédiaire des encadrants, ne peut pas contrôler que les masques en tissus des agents sont conformes à la réglementation et qu'ils sont lavés et changés régulièrement. C'est pourquoi, la collectivité ne valide que le port du masque chirurgical, distribué par ses soins.

Monsieur Christophe GHEERAERT, confirme que les agents sur leur lieu de travail doivent utiliser les masques mis à disposition par l'employeur. Néanmoins, pour les agents d'accueil, si le port du masque tissu en plus du masque chirurgical est inconfortable, il sera étudié la possibilité de leur fournir des masques avec des filtres. Certains services vont également pouvoir tester des masques inclusifs qui permettent par exemple aux personnes malentendantes de lire sur les lèvres.

POINT N°3 : Point étape sur la mise en œuvre du plan d'action RPS (risques psychosociaux)

Dossier présenté par Madame Angélique DEGHILAGE, responsable du service prévention, hygiène et sécurité

Madame Isabelle LUCAS, demande en préambule, que ces fiches soient numérotées pour faciliter leur suivi.

De plus, deux agents sont actuellement positionnés en service tremplin au sein du service prévention, hygiène et sécurité. Ont-ils vocation à être pérennisés sur leurs fonctions au vu des besoins de ce service ?

Concernant la fiche sur la présentation des différents bilans en CHSCT, le bilan d'absentéisme peut-il être présenté de façon plus régulière, au moins deux fois par an, aux membres ?

Sur la question du recrutement d'un psychologue, la collectivité peut-elle privilégier le recrutement d'un psychologue externe à la collectivité ?

Monsieur Gilles RENOIR, indique que la psychologue du travail, rattachée au service de santé au travail, intervient depuis plusieurs années pour la collectivité avec beaucoup de professionnalisme, de rigueur, et respecte scrupuleusement le code de déontologie de sa profession. Le choix de faire appel à un professionnel en interne permet en outre d'avoir une plus grande réactivité. De plus, la collectivité peut toujours de manière ponctuelle faire appel à un professionnel extérieur pour certaines situations.

Monsieur Christophe GHEERAERT, demande des précisions sur cette demande des membres.

Madame Isabelle LUCAS, souhaite le recrutement d'un psychologue externe à la collectivité, sans lien familial avec un autre membre de la collectivité, afin de s'assurer du respect du secret professionnel.

Monsieur Christophe GHEERAERT, souligne que la psychologue actuelle assure ses missions sans qu'il puisse lui être reproché quoi que ce soit. A ce titre, la collectivité soutient entièrement la psychologue interne.

Madame Isabelle LUCAS, confirme qu'elle ne voulait absolument pas faire de procès d'intention à l'égard de la psychologue actuelle.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, se questionne sur le rôle réel de la psychologue interne qui multiplie les casquettes : référente COVID, ergonomiste et psychologue.

Madame Isabelle LUCAS, poursuit en demandant davantage de précisions sur les formations au management. La question des risques psychosociaux est-elle intégrée dans le contenu ? Quel est le nombre d'encadrants total à former ? La collectivité peut-elle également transmettre aux membres un ratio du nombre d'encadrants formés par catégorie ? De plus, dans une des fiches, il est précisé qu'un budget spécifique à l'organisation de temps de convivialité va être attribué aux directions. Ce budget a-t-il été défini.

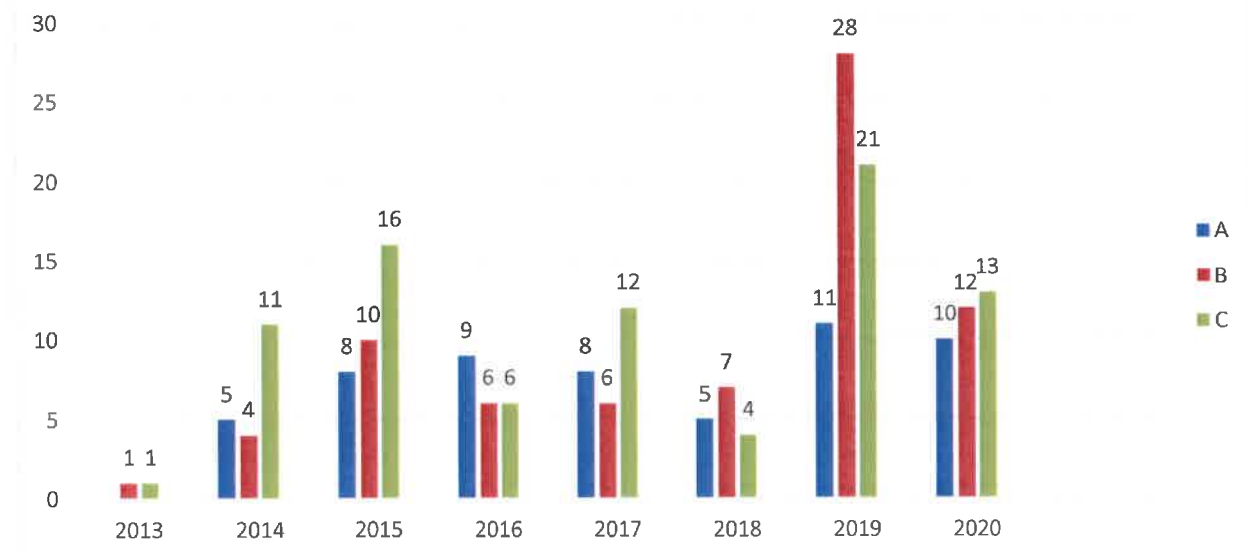
Monsieur Gilles RENOIR, indique que la mise en œuvre d'un temps de convivialité est pour le moment reportée au vu des événements. Dès que les contraintes sanitaires seront assouplies, la réflexion sur le sujet pourra être relancée.

Concernant la formation au management des encadrants, la collectivité propose, en collaboration avec le CNFPT, deux types de formations selon le niveau d'encadrement (*Encadrement intermédiaire et de proximité*), et cela indépendamment de la catégorie hiérarchique. Plusieurs sessions ont déjà pu être organisées en 2019 et en 2020, bien que freinées par la crise sanitaire. Dans leur contenu, apparaît bien un temps sur la prévention des risques psychosociaux.

Après prise d'informations auprès du secteur formation, 219 encadrants ont suivis une formation management depuis 2011 : 57 agents de catégorie A ont suivi une moins une formation, 77 agents de catégorie B et 85 agents de catégorie C.

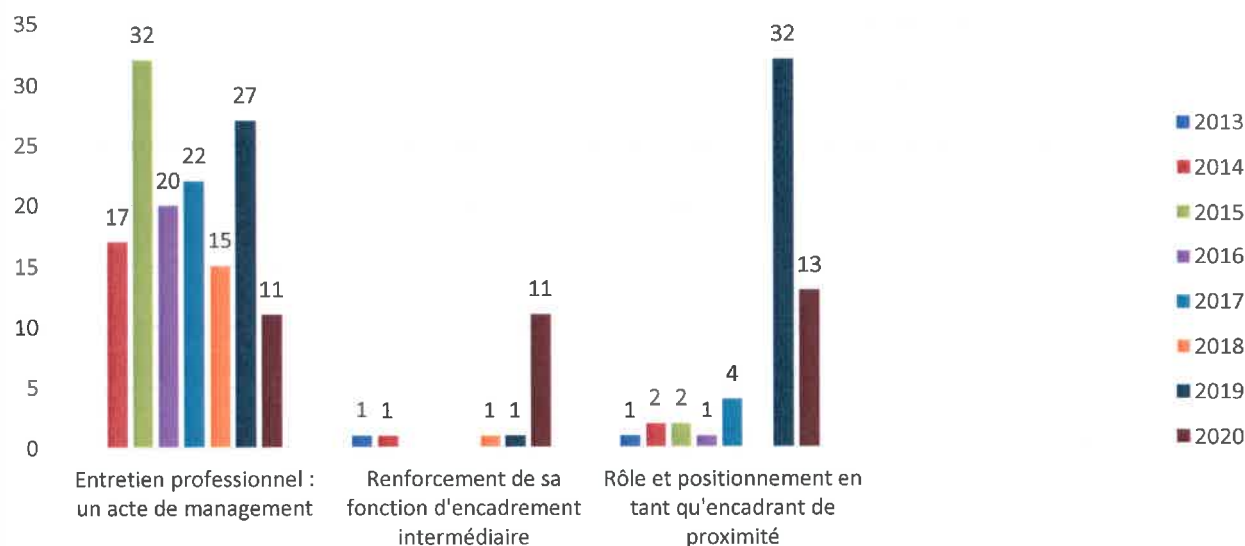
La collectivité compte actuellement 215 encadrants. Depuis 2019, le nombre de formation sur cette thématique a augmenté (nombre freiné en 2020 du fait du contexte sanitaire).

Nombre d'agents encadrants formés / an et / catégories



Ces formations ont été animées par le CNFPT.

Nombre d'agents encadrants formés / an et / intitulé de formations.



La pérennisation des deux agents en service tremplin au sein du service prévention est envisagée, si bien sûr les deux agents sont satisfaits de leurs missions. Il est rappelé que les effectifs ont été réévalués sur ce service, notamment avec le recrutement d'un formateur interne référent en poste depuis le début de l'année 2021.

Concernant la présentation d'un bilan d'absentéisme plus régulier en CHSCT, cela semble difficilement envisageable. Pour que les données soient intéressantes, il faut se baser sur de grandes périodes, au moins un an. Les données peuvent également être amenées à être modifiées en cours d'année (*un accident de travail peut être requalifié en maladie ordinaire par exemple*). Il y a donc un risque de communiquer sur des éléments statistiques erronés. Le souhait est donc de rester sur une présentation annuelle du bilan de l'absentéisme.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande des éclairages sur plusieurs points. Les agents nouvellement recrutés, notamment sur des postes d'accueil, sont-ils formés afin de faire face au risque d'agression ?

Concernant la demande de Madame Isabelle LUCAS sur une présentation plus régulière du bilan de l'absentéisme, cette question avait déjà été posée lors d'un précédent CHSCT et la collectivité avait répondu favorablement à cette demande.

En référence à la fiche « Echanges transversaux sur les travaux de construction et de rénovation », les membres peuvent-ils avoir accès à un planning des projets de construction ou de réhabilitation des bâtiments pour l'année 2021 ?

Monsieur Gilles RENOIR, précise que la décision, actée par les membres du CHSCT, concerne une présentation régulière du bilan de l'accidentologie (*2 fois par an*) mais pas de l'absentéisme.

Après vérification, il apparaît au sein du procès-verbal du 18 mars 2019 que Monsieur Benoit JAMONNEAU avait alors demandé une présentation du bilan des accidents de travail à chaque CHSCT et non pas du bilan de l'absentéisme.

Madame Angélique DEGHILAGE, rappelle que les assistants de prévention ont notamment pour mission, après chaque recrutement, de sensibiliser les nouveaux arrivants à la procédure à suivre en cas d'agression. Concernant la diffusion d'un planning des projets de construction ou de réhabilitation de bâtiments pour l'année 2021, la direction bâtiment avait été sollicitée à ce sujet en début d'année. Néanmoins, un grand nombre de travaux sont actuellement mis en attente. Au vu du contexte sanitaire, les visites CHSCT sont donc difficiles à organiser. Mais dès lors que la situation le permettra, les visites prévues seront de nouveau programmées.

Monsieur Christophe GHEERAERT, ajoute que les temps de convivialité seront organisés de manière à permettre la présence d'un maximum d'agents contraints à des horaires différents en fonction de leurs postes de travail. Une attention toute particulière sera portée aux agents partis en retraite cette dernière année, qui n'ont pas pu organiser de pots de départ, contraints par les recommandations sanitaires.

De plus, afin d'éviter la redondance du travail amorcé actuellement sur l'aménagement du temps de travail avec les directions et les représentants de la collectivité, la proposition est faite aux membres de retirer de la fiche action sur ce sujet l'organisation d'un groupe de travail. Cela semble alors inutile.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, valide cette proposition.

Madame Isabelle Lucas, la valide également mais souligne toutefois l'intérêt de l'organisation d'un groupe de travail sur la revue de l'aménagement des horaires.

POINT N°4 : Présentation du document unique des directions du pôle développement, aménagement et planification.

Dossier présenté par Madame Angélique DEGHILAGE, responsable du service prévention, hygiène et sécurité au travail, par Monsieur Gilles BEASSE directeur du service des transports et déplacement durables et assistant de prévention, et par Monsieur Gilbert OLIER directeur général adjoint du pôle développement aménagement, planification.

Madame Isabelle LUCAS, demande si dans l'évaluation de la charge émotionnel, on évalue la charge de travail.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que sur la prévention des risques psychosociaux, une distinction est faite entre les notions de charge émotionnelle et de charge de travail. La charge émotionnelle fait référence aux émotions pouvant être fortement sollicitées sur certains postes. Mais ces deux facteurs ont bien été évalués dans le cadre de cette démarche.

Monsieur Gille BEASSE, ajoute que dans les évaluations, les indicateurs de fréquence et de gravité ont été pris en compte. Cela permet de distinguer également la charge de travail ponctuelle et continue.

Madame Isabelle LUCAS, indique que la charge de travail n'apparaît pas dans le document de présentation.

Monsieur Gilbert OLIER, ajoute que la charge de travail est apparue dans l'évaluation de certaines directions. Un travail est mené quotidiennement par les directeurs pour répartir au mieux la charge de travail. Cette action reste encore à améliorer.

Ce travail a permis de s'interroger sur la question du sens. Plusieurs interrogations ont été soulevées. Comment fluidifier l'organisation, donner du sens aux actions et comment rendre compte des décisions prises ? L'objectif à travailler est de développer une culture du collectif, sans que les agents aient le sentiment d'être un simple rouage.

Madame Sylvie DURAND, demande la mise au vote pour avis des membres du CHSCT du document unique.

MISE AU VOTE : Dossier adopté à l'unanimité

POINT N°5: Présentation des futurs marchés équipements de protection individuelle, vêtements de travail et produits d'entretien

Dossier présenté par Madame Angélique DEGHILAGE, responsable du service prévention, hygiène et sécurité au travail.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande si dans le futur marché EPI sont inclus les besoins des agents ASVP.

Madame Angélique DEGHILAGE, confirme que leurs besoins ont bien été intégrés.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande si dans les différents lots, les besoins pour les agents des groupes scolaires et de la cuisine municipale de restauration ont été intégrés.

Madame Angélique DEGHILAGE, confirme que leurs besoins ont bien été pris en compte dans les lots concernant notamment les chaussures ou encore les vêtements de travail.

Monsieur Christophe GHEERAERT, demande pourquoi un lot spécifique pour les communes de l'agglomération a été défini. N'ont-ils pas les mêmes besoins que les services de la collectivité ?

Madame Angélique DEGHILAGE, indique que les besoins des communes sont similaires aux besoins des services de la collectivité. Seulement, un groupe de travail spécifique a été prévu avec les interlocuteurs des communes pour valider avec le fournisseur retenu leurs besoins et leur mode d'organisation.

Au terme de la phase préparatoire à ce marché, il peut être constaté que les communes ont une gestion de leurs équipements de protection peu organisée. Ainsi, certaines communes ont facilement fait remonter leurs besoins tandis que d'autres, ont eu plus de difficultés, faute de référent interne.

Monsieur Christophe GHEERAERT, indique la nécessité de rester vigilant sur ce sujet. Pour certaines communes, la gestion des EPI peut avoir un véritable impact budgétaire.

POINT N°6 : Présentation d'un dossier de demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP)

Dossier présenté par Madame Angélique DEGHILAGE, responsable du service prévention, hygiène et sécurité au travail.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande des précisions sur différents points. Il est précisé en page 4, que le service santé et sécurité au travail compte 10 agents depuis 15 ans. Cette donnée est erronée car ce service ne compte pas 10 agents depuis 15 ans. De plus, les membres regrettent ne pas avoir été conviés à assister au comité de pilotage et au comité projet. Par contre, en page 5, est précisé que 2 membres du CHSCT ont

participé à des groupes de travail. Cette donnée est également erronée car aucun des membres n'a été convié.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que la demande du FNP est de préciser combien de personnes appartiennent au service santé et sécurité aujourd'hui et depuis combien de temps ce service existe. Ce sont 2 questions distinctes.

Monsieur Christophe GHEERAERT, demande dans quel but ce dossier a été constitué.

Madame Angélique DEGHILAGE, précise que l'objectif est bénéficier d'une subvention pouvant aller jusqu'à 37 500 euros pour aider la collectivité à réaliser les actions proposées de ce document.

Monsieur Christophe GHEERAERT, ajoute donc que cette information est donc donnée à titre indicatif et n'a pas d'intérêt réel.

Madame Angélique DEGHILAGE, le confirme.

Concernant la question sur la présence des membres du CHSCT aux groupes de travail, ceux-ci n'ont pas encore été mis en place. La crise sanitaire a retardé nos ambitions. Ils sont proposés dans le cadre du plan d'actions à mettre en œuvre. Les membres seront alors conviés aux groupes sur le thème des risques psychosociaux et sur l'évaluation des besoins en matériels pour réduire la charge physique.

Monsieur Christophe GHEERAERT, demande s'il faut indiquer ce qui existe aujourd'hui ou ce qui doit être mis en place.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que le FNP demande de préciser ces deux données. Le FNP souhaite des précisions sur les informations recueillies qui ont permis la réalisation du diagnostic et la définition du plan actions.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande pourquoi les membres du CHSCT n'ont pas été invités à participer au groupe de travail sur le paramétrage du logiciel TITAN. Il le regrette.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que cette action a été menée par le CCAS. L'équipe encadrante a animé ce projet qui demande une technicité particulière. Le service prévention, hygiène et sécurité au travail sera chargé d'animer les autres groupes de travail, sur lesquels 2 membres du CHSCT seront invités.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, exprime de nouveau son regret et précise que les membres du CHSCT auraient souhaité être davantage associés à l'ensemble de cette démarche.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande si la deuxième version envoyée aux membres est la version définitive.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que la deuxième version envoyée est bien la version définitive, validée avec les conseillers du FNP le 8 mars 2021. Entre les deux versions, les quelques changements opérés concernent surtout la forme. Aucun autre changement ne sera apporté avant envoi au FNP pour passage devant leur comité d'administration au mois de juin ou en septembre.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande pourquoi le nombre d'indicateurs en page 21 a été réduit entre les 2 versions. Sur la première version apparaissaient 8 indicateurs et il n'en reste plus que 4 sur le document final.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que cette réduction a été effectuée sur demande des conseillers du FNP, pour faciliter leur suivi des données transmises par la collectivité.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande pourquoi en page 22, à la question « avez-vous prévu de produire des documents dans le cadre de la démarche », la case non a été cochée sur la deuxième version alors que la case oui avez été cochée sur la première version.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que ce changement répond également à une demande des conseillers du FNP ; toujours pour une question de facilitation de suivi. Ce sont tout de même des documents que nous produisons et que nous pouvons mettre à leur disposition.

Mise au vote : Dossier adapté à l'unanimité

POINT N°7 : Retour sur les visites du CHSCT.

Dossier présenté par Madame Angélique DEGHILAGE, responsable du service prévention, hygiène et sécurité au travail.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande si le local de stockage des agents travaillant au sein des Halles a été aménagé.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que le responsable de service concerné a prévu sur le budget 2021 l'achat de matériel spécifique. Cette demande est bien prise en compte et demande le temps de la mise en œuvre.

Monsieur Christophe GHEERAERT, demande quel est le service concerné.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond qu'il s'agit du service entretien et hygiène des locaux.

Monsieur Christophe GHEERAERT, souligne que cette question de l'aménagement de l'espace aurait dû être anticipée. Cependant cette situation est en cours de résolution et le responsable de service doit fournir une date de réalisation.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande que l'on sollicite de nouveau la direction bâtiments afin de recueillir davantage d'informations sur la question du broyeur à polystyrène installé dans le local de stockage et du nettoyage des containers. Le moteur de la machine n'est pas protégé et il demeure un risque de projection d'eau dessus.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond qu'une demande sera faite auprès de la direction bâtiments.

Après prise d'informations auprès de la direction bâtiments, cette installation a été validée.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande si lors de la visite des membres du CHSCT du groupe scolaire Jean Roy -Malraux, leur demande de sécuriser la rampe d'escalier extérieur a bien été prise en compte. La crainte est que les élèves puissent se faire mal au contact des angles très saillants de cette rampe.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que Madame Sophie DUBOIS, technicienne bâtiments, doit se rapprocher de l'architecte afin de sécuriser l'escalier. Le service prévention, hygiène et sécurité va suivre ce dossier.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande que les agents d'entretien puissent bénéficier d'un vestiaire adapté, avec accès à une douche et que cet espace soit chauffé. Cela n'est pas le cas sur ce site.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que sur ce site, l'agent a fait une demande auprès de sa hiérarchie, demande validée, pour installer son vestiaire dans le local sous le préau. Initialement, son installation était prévue dans le vestiaire commun aux agents de restauration à l'intérieur du bâtiment. Au vu des horaires décalés des agents, un roulement naturel devait s'effectuer pour que les agents ne soient pas ensemble aux mêmes heures dans le vestiaire.

Monsieur Christophe GHEERAERT, rappelle que l'agent n'a pas décidé par lui-même ce type de changement et à s'installer dans un espace non adapté.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que l'équipe encadrante sera de nouveau sollicitée sur ce sujet et sera chargée d'échanger avec l'agent.

Pour information, le service prévention, hygiène et sécurité au travail, mène actuellement un travail en collaboration avec la direction bâtiments et les services concernés, pour réaliser une fiche espace spécifique aux locaux d'entretien. Cette fiche espace aura vocation à être annexée à tous projets de rénovation et/ou de construction, pour établir les règles d'installation de locaux d'entretien (*superficie, aménagement*,

revêtement, etc.). Ce travail va être mené pour tous les types de bâtiments. Dès sa finalisation, ce projet pourra être présenté aux membres du CHSCT.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, rappelle que les membres du CHSCT doivent être mieux associés aux projets afin d'anticiper ou de supprimer tous risques liés à un mauvais aménagement (*manque d'espaces, de zones de stockage, etc.*).

Monsieur Laurent VINCENT, demande si lors de l'aménagement des ateliers menuiserie et serrurerie, la demande de création d'un espace de stockage extérieur a été étudié. En effet, l'atelier menuiserie manque notamment de lieux de stockage. De plus, la température dans ces ateliers peut-elle être revue afin d'améliorer le confort des agents ? Par ailleurs, dans le compte-rendu de la visite des ateliers, des sensibilisations au travail sur écran ne sont pas préconisées. Pourtant, les chefs d'ateliers sont particulièrement confrontés aux risques liés au travail sur écran.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond qu'aucun espace de stockage extérieur n'a été prévu dans le projet. Le premier objectif était de réorganiser l'atelier menuiserie pour faciliter le rangement du matériel et réduire l'accès à la mezzanine. Une zone spécifique de rangement du petit matériel a été créée au fond de l'atelier et le rangement des panneaux de bois a été amélioré. Concernant l'atelier serrurerie, un rangement des zones a été effectué par les agents, qui avaient également pour consignes de jeter tous les éléments inutiles. Cela a permis d'aérer l'atelier visuellement et de gagner en rangement. Il est rappelé que l'ensemble des ateliers sont chauffés. Le code du travail ne définit pas de température maximum ou minimum limite. Néanmoins, la spécificité des tâches doit être prise en compte sur cette question. Ainsi, la température des ateliers sera rarement similaire à la température des bureaux. En effet, l'atelier menuiserie doit régulièrement maintenir ses portes ouvertes, au moins sur les temps de chargement /déchargement de matériel.

Concernant l'aménagement des postes de travail plus administratifs, lors de l'évaluation des risques, les chefs d'atelier n'en ont pas fait systématiquement la demande. Pour la plupart, ils sont concernés par moins de 4 heures de travail administratif par jour. Certains ont demandé des changements de fauteuils ou de bureaux. Ces demandes sont à effectuer par leur hiérarchie annuellement au service achats lors de l'envoi de tableaux de recensement des besoins.

Monsieur Laurent VINCENT, demande qu'au complexe aquatique patinoire, des étagères de rangement dans le local de stockage soient installées. De plus, lors de la création du projet, aucun local à vélos pour le personnel n'a été installé, comme l'exige pourtant la réglementation.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que ces questions seront traitées lors de la réalisation du document unique de ce nouveau bâtiment. Travail qui doit débuter en avril 2021. Un retour sera alors fait aux membres du CHSCT.

POINT N°8 : Questions diverses

Monsieur Benoit JAMONNEAU, précise avoir été interpellé par des agents travaillant au sein de l'EHPAD de La Vigne-aux-Roses concernant les prochaines formations sécurité incendie. Un nouveau mode de formation est proposé aux agents, et ils regrettent que ces formations soient réalisées avec des casques de réalité virtuelle.

De plus, il fait également observer l'obsolescence, depuis plusieurs années déjà, du SSI installé au sein de l'établissement. A ce titre, à quelle échéance pourra-t-il être changé ? Actuellement, cet EHPAD est obligé de faire appel à un agent SSIAP pour s'assurer de la sécurité incendie du site.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que l'objectif de l'équipe encadrante du CCAS est de proposer une nouvelle façon de former les agents à ce sujet. Elle souhaite maintenir la motivation d'agents qui suivent le même type de formation depuis plusieurs années déjà avec un risque de lassitude. De plus, les formations en réalité virtuelle ont le vent en poupe actuellement dans le domaine de la prévention : facilité d'organisation, apprentissage ludique, facilité de mise en situation avec immersion totale, etc. Toutefois, il est rappelé que le formateur dispose également d'extincteurs dans son véhicule pour les agents qui souhaiteraient manipuler en réel. Les agents vont être invités à évaluer leur niveau de satisfaction à l'issue de ces formations, informations qui pourront être transmises aux membres.

Après prise d'informations concernant la question sur le SSI obsolète de l'EHPAD de la Vigne aux Roses, il est précisé que le projet de rénovation du site permettant notamment de revoir la sécurité incendie est actuellement en cours. Les travaux sont programmés fin 2021, début 2022. Ce projet est long à mener car il demande un travail collaboratif avec plusieurs acteurs dont Vendée Habitat, propriétaire du bâtiment.

Les membres n'ont pas d'observations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h16

La secrétaire de séance
Isabelle LUCAS

Le 20.05.2021



La Présidente du CHSCT
Sylvie DURAND

Le 31 mai 2021

